

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Saint Jean n. 30.

HONNEUR ET PATRIE !

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mes.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le dimanche de fêtes exceptés. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés franco.

ALMANACH FRANÇAIS.

Vendredi 9. Occupation des Grisons (Italie), par le général Miolis (1799).

FRANCE.

TABLEAU GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LA FRANCE EN 1841.

Commerce maritime.

On a vu que dans l'ensemble du mouvement commercial de la France en 1841, représenté par une valeur totale de 2,187 millions, le commerce par mer employait, pour sa part, 1,556 millions ou 71 0/0.

Nous allons exposer comment se divisent ces chiffres et comment il se répartit entre les diverses branches du commerce maritime. C'est l'objet du tableau n° 3, publié par l'administration.

Il s'agit uniquement du commerce général. La distinction du commerce spécial n'est plus établie; et, en effet, cela importe peu. Quoiqu'il en soit, le commerce par mer a pour but ostensible, comme celui qui se fait par terre, d'effectuer des échanges, il s'en faut bien qu'il ait rempli son objet, dès que l'échange est consommé; et le moyen par lequel il s'effectue est de la plus haute importance, sous le double rapport économique et national. La marchandise, entrant ou sortant par voie de terre, change de mains à la frontière, et là s'arrête ou commence seulement le bénéfice que procure son transport au travail indigène. Par mer, au contraire, les transports appartiennent tout entiers à la nation qui sait se les approprier, et ses profits, produits du fonds industriel de la nation, augmentent d'autant la richesse publique. La part du bénéfice économique. Quant à l'unité nationale, elle est fondée sur cet axiome, qui n'est contesté par personne, bien qu'il ne soit

FETILLÉTON.

EXTRAIT DES CAMPAGNES DE M^{lle} THERÈSE FIGUER.

Dite Sans-Genè.

Ex-dragon aux 15^e et 9^e régiments, écrites sous sa dictée.

PAR SAINT-GERMAIN-LEDUC.

(Suite.)

Le vauquemestre de ces gardes nationales était un bonhomme qui n'entendait pas très-bien son affaire, et l'eût-il entendue mieux, il était déjà trop âgé pour être suffisamment actif. Il me pria de l'aider dans ses fonctions; j'étais plus vieux militaire que tous les sous-officiers qui se trouvaient parmi eux; j'avais une expérience parfaite du service. J'eus le bonheur de répondre à son attente de manière à mériter les éloges et les gratifications des officiers et l'estime de tout le monde. Notre convoi se composait de cinq à six cents hommes. Il fallait marcher en un tel nombre au moins pour se hasarder sur ces routes où l'on recevait des coups de fusil de derrière chaque rocher, chaque

guère observé en France, savoir: — qu'il n'est pas de marine militaire sans navigation commerciale, et qu'à notre époque surtout, il n'est pas de grande puissance sans marine.

Si donc il n'est pas indifférent que le commerce par mer augmente ou diminue dans ses chiffres absolus, il importe encore qu'il s'exerce par la nation elle-même. La France y trouvait-elle l'emploi d'un capital double, quo cet accroissement pourrait être funeste à sa prospérité, s'il était exclusivement exploité par les étrangers; tandis qu'il, réduit à la moitié de sa valeur, son commerce maritime effacé par son seul pavillon pourrait lui rendre en force et en influence, des avantages qui ne s'achètent pas avec des millions.

Il résulte de ces vérités, que c'est la part prise par la France dans le transport des marchandises, soit indigènes, soit exotiques, faisant l'objet de son commerce par mer, qu'il faut considérer; et, si à toute force on voulait chercher dans l'ensemble du mouvement, la distinction équivalente au commerce spécial, on la trouverait dans la navigation réservée.

Le commerce par mer se divise donc d'abord en deux parts principales; l'une composée des valeurs transportées par les navires français, l'autre de celles afférentes aux navires étrangers.

Dans le chiffre de 1,556 millions auquel il s'élève, le pavillon national prend part pour 653 millions, les marines étrangères emportent ensemble 903 millions: c'est la proportion de 42 à 58.

Ce premier résultat constate un fait affligeant, savoir que la France, même en réunissant toutes les ressources de la navigation, ne réussit pas à faire transporter par ses propres bâtiments la moitié de la valeur de ses échanges. Cette infériorité est fâcheuse à tous égards, mais si elle restait constamment dans le même rapport, si elle conservait sa position relative, on pourrait espérer, avec du temps et du soin, regagner le terrain perdu. Malheureusement, il

boisson. Nous ne perdîmes que huit hommes avant d'atteindre Vittoria; notre traversée fut regardée comme une des plus heureuses.

Je trouvai dans cette ville encore une ancienne connaissance (je ne sais pas trop dans quelle ville en Europe je n'aurais pas eu, en ce temps-là, la chance d'en rencontrer); c'était le général Caffarelli. Je séjournai jusqu'au 8 mars 1811. Le général me donna, lui aussi, une lettre de recommandation pour le colonel Couloumiers, qui n'était plus à Valladolid, mais à Burgos. Ce colonel me reçut à merveille.

Que vous dirai-je de notre vie de Burgos? Elle se passait à faire le service de la place et celui des petites villes voisines, comme Villa-Toro, où je restai quinze jours, et de temps en temps à aller en détachement pour maintenir nos communications avec Valladolid et Vittoria, escorter un courrier, un convoi de vivres, de munitions, etc. Nous étions là comme en état de blocus, ne pouvant nous écarter des remparts qu'en force respectable. Tout Français tenté courait risque d'être enlevé par les hommes de la guérilla du célèbre curé Morino qui battait la contrée.

J'étais logé chez un curé qui me prit bientôt en affection, malgré la haine que les Espagnols nourris-

sent inutile de se faire illusion; non-seulement notre navigation ne fait aucun progrès, mais tous les ans elle laisse échapper quelques millions dont les étrangers s'emparent. C'est ce qui vont démontrer les comparaisons suivantes.

Certes l'année 1840 a été mauvaise pour le commerce maritime, eh bien! la part proportionnelle de la navigation française, dans la masse des valeurs transportées, a été de 48, tandis que celle des étrangers était réduite, à 52 p. 0/0. La moyenne quinquennale présente un rapport équivalent.

Pour mieux faire ressortir la signification de ces résultats, nous devons faire observer que les chiffres précédents embrassent le total des valeurs du commerce par mer. Or, ce n'est pas sur cet ensemble que les pavillons étrangers sont appelés à concourir avec la France. Une partie, celle qui comprend la navigation réservée, leur est interdite, et pour se faire une juste idée de la part respective qu'obtiennent dans le transport des valeurs livrées à l'exploitation commune le pavillon national et ceux des autres pays, ce sont les chiffres appartenant à la navigation de concurrence, proprement dite, qu'il faut consulter.

Ici, la proportion pour la France tombe dans un rapport effrayant. Sur 1,406 millions, dont se compose la masse des valeurs de la navigation de concurrence, elle ne prend plus que 503 millions, au lieu de 653. La part des étrangers restant la même, le rapport devient celui-ci: 35—65—100.

Ce rapport était encore pour la moyenne quinquennale de 40 à 60, et en 1840 il était de 42 à 58; c'est-à-dire que pendant l'année qui vient de s'écouler, la France a perdu 17 pour 0/0 sur la quantité des valeurs, qu'elle transportait en concurrence avec les pavillons étrangers.

A-t-elle au moins regagné ce déficit par l'augmentation de la navigation réservée? Nullement, celle-ci se divise en deux branches

saient contre nous. Sa sœur et moi voyaient en moi femme, et qui semblait d'humeur accommodante, une sauvegarde pour la tranquillité de leurs personnes. Quant à leur pauvre petite maison, elle avait été pillée de fond en comble. Dans la compagnie de ces respectables personnes, qui avaient consacré leur vie à faire du bien, mais à qui la Providence ne laissait plus, hélas! que la bonne volonté, je sentis se développer davantage en moi l'instinct de charité que la nature a mis au cœur de toutes les femmes. Je suppliais, j'implorais auprès de mes chefs pour obtenir le plus possible de rations de pain, de viande, etc. Je fis une vive aumône au frère et la sœur, tombés dans la plus profonde misère. Les mendians, Dieu sait ce que Burgos comptait alors de mendians! avaient contracté l'habitude de se présenter à la maison du curé. Je m'établissais à une fenêtre du rez-de-chaussée, mon couteau à la main, et devant moi quelques pains de munition que je partageais entre tout ce monde. Dans cette horrible guerre, les vainqueurs n'avaient pas moins à souffrir que les vaincus; nous ne manquions pas de vivres, l'emploi des balonnets parvient à en créer, à peu près partout; mais la nostalgie, la dysenterie et le typhus des hôpitaux nous décimaient cruellement.

principales; le commerce avec les colonies et les grandes pêches, qui ensemble donnent lieu à un mouvement de 149 millions, ou de 9 1/2 pour 100 du commerce général de la France.

Ce chiffre n'a pas sensiblement varié depuis plusieurs années. Expriment l'importance des valeurs employées dans le commerce des colonies et dans l'industrie des grandes pêches, il ne reçoit pas l'impulsion qui, tous les ans, augmente la masse générale des affaires; aussi son importance proportionnelle tend-elle à diminuer. En 1842, son rapport avec le total des valeurs ne diffère pas de ce qu'il était en 1840. Mais comparé à la moyenne quinquennale, qui est de 10,8, il a fléchi d'un peu plus d'un dixième.

Dans cette somme de 149 millions, le commerce avec l'Inde et les colonies emploie 130 millions, et les grandes pêches 19. Cette répartition, qui se reproduit à peu près la même tous les ans, ne donne lieu à aucune remarque particulière, elle constate uniquement l'état stationnaire de ces deux branches du commerce par mer.

Cependant, nous arrêterons un moment l'attention sur une circonstance digne d'être notée, en ce qu'elle montre clairement, comment, indépendamment de leur utilité politique, les encouragements donnés à la navigation augmentent la richesse nationale.

Les valeurs exportées par la grande pêche s'élèvent à la somme d'environ 5 millions; ce chiffre est presque constamment le même, tandis que celles des importations montent, avec la même uniformité, à la somme moyenne de 13 millions.

Il en résulte qu'une certaine quantité de produits représentés par 5 millions en sortant du Royaume, rentrent chaque année, après avoir acquis une valeur presque triple, dans l'économie nationale. Dira-t-on que cette plus-value représente les primes payées par l'état. Nous répondrons, d'abord, qu'en admettant le fait, les primes pour la pêche maritime montent à peine à 5 millions, ce qui laisserait encore un beau bénéfice; mais que, en outre, ce chiffre de 13 millions n'exprime pas la totalité des produits de la pêche, et qu'une bonne partie, expédiés dans les Antilles et ailleurs, rentre en France sous une autre forme et par d'autres voies. D'où l'on peut conclure que la valeur créée par nos pêcheurs, constitue réel-

lement un accroissement de la richesse publique, qui compense et au-delà les sacrifices du pays.

Jusqu'ici nous n'avons apprécié le commerce maritime que sous le rapport des valeurs qu'il emploie; mais les résultats que nous a fournis cet examen ne donneraient qu'une idée incomplète, et quelquefois très inexacte, de l'importance et des mouvements de notre navigation, dont le tonnage est la mesure de comparaison. C'est sous cet aspect que nous allons l'envisager; mais dans ce nouveau travail nous ne perdrons pas de vue les proportions que nous avons établies, et dont il n'est pas sans intérêt de suivre les transformations.

V. B.

(Journal du Havre.)

MONTVIDEO.

Nous avons, dans ces derniers numéros, rapporté plusieurs fois des articles du *Charivari*, qui, nous assure-t-on, ont blessé la susceptibilité légitime de quelques personnes qui ont cru y trouver une attaque contre les ouvriers. Nous protestons que telle n'est pas et ne sera jamais notre intention.

Nous savons trop bien que, ainsi que l'a dit un de nos correspondants, ce sont eux qui, par leurs travaux, créent la richesse pendant la paix et défendent, au prix de leur sang, le pays pendant la guerre; mais qu'en outre, malgré les nombreux entraves qui gênent leur libre développement, ils ont fourni à l'Etat les hommes les plus remarquables par leur patriotisme, leur dévouement et leur courage, et pour ne citer qu'un nom parmi tous ceux qui ont illustré cette classe, n'est-il pas connu de tout le monde que l'immortel Béranger a été tailleur, garçon d'auberge et compositeur? Et d'ailleurs, si telle avait jamais pu être notre pensée, ce n'est pas dans ce moment, où cette classe a le plus à souffrir des maux qui affligent ce pays, que nous oserions rire et plaisanter; car la faim et son hideux cortège nous paraissent devoir ne le céder en rien à tous les autres maux provenant de la guerre, et nous croyons que c'est à prévenir de pareils malheurs que les gouvernements doivent mettre principalement leur honneur et dépenser tout leur sollicitude. L'idée que nous a paru vouloir émettre le *Charivari*, et à laquelle nous

pour avoir le cœur moins sensible, ennuyé de me voir toujours suivie d'une grande belle levrette, ma favorite, que j'adorais, guetta un instant favorable, et lui appliqua sournoisement sur la tête un coup de gourdin. Au cri que j'entendis pousser à la malheureuse bête étendue sur le pavé, je me retournai. J'étais sans armes, j'avais un bidon plein de bouillon tout chaud que j'avais préparé avec la soeur du curé, et que je portais vite aux malades de l'hôpital. La colère me troubla la raison, je lance le bouillon à la figure du valet de ville, qui se retire effrayé et hurlant plus fort que la levrette. Quand j'eus recouvré mon sang-froid et que je vis mon bidon vide et tout le bouillon perdu pour mes pauvres malades, je m'adressai des reproches. Je reconnus que s'il y avait du bon dans tous les genres de compassion, il y avait du mauvais dans un emportement aveugle qui m'avait fait sacrifier une chose utile à mes semblables au désir de venger un chien. Et cependant je l'avouerai: le bidon se mit encore là tout seul sous ma main, la levrette criait à pousser le même cri, à l'instant, sans hésiter, je lançais encore le bouillon. Expliquez le cœur humain! Heureux l'homme et aussi la femme qui peut se dire maître de soi!

Ma levrette, qui survécut à cet accident, n'était pas seule à jouir de toute ma folle tendresse. Elle la partageait avec un charmant petit cheval galicien que j'avais acheté en quittant Bayonne pour faire ma route, et avec un mouton que j'avais conquis à la manille; et que j'avais élevé, je puis dire, à la brochette. Depuis que je l'avais sauté de l'arête du bûcher, il était devenu un magicien mérité, se pivotant sous

nous sommes associés, c'est que, lorsque l'on a l'honneur d'être consul de France (nous ne parlons pas ici de consul du roi), on a assez à faire pour défendre dignement l'honneur de son pays et les intérêts et la vie de ses administrés, et qu'on est assez largement rétribué pour ne pas exercer d'autre profession. Nous pensons en outre que, pour osor accoster de pareilles fonctions, il faut se sentir assez fort, avoir assez d'intelligence et de cœur pour faire comme M. L. sepe dans des circonstances semblables; et que, lorsqu'on agit ainsi, l'on n'a rien à redire de l'opinion publique ni d'aucun pouvoir au monde.

FAITS DIVERS.

— La *National* publie aujourd'hui une lettre adressée, le 25 novembre dernier, à M. le Ministre de l'intérieur, par M. L. Barbès, frère du malheureux déchu de Mont-Saint-Michel. Dans cette lettre, M. Barbès retracé avec calme les souffrances de son frère, l'état de langueur dans lequel il semble s'avancer vers le terme de la vie, et il proteste contre la pensée de l'administration de faire transférer Barbès de Mont-Saint-Michel dans la maison centrale de Fontevault, les conditions atmosphériques de cette prison différant fort peu de celles du Mont-Saint-Michel lui-même.

La *National* suit la lettre de M. L. Barbès de la révélation d'un fait contre lequel nous ne devons pas, car nous aimons à croire que ce n'est qu'un sentiment d'humanité qui l'a inspiré; il nous apprend qu'il y a deux jours, on s'est allé retenir, dans une maison de santé de Paris, le logement de M. Hourlequin, condamné tout récemment par la cour d'assises de la Seine. On a sans doute fort bien fait d'autoriser la translation de M. Hourlequin dans une maison de santé, si son état rendait réellement cette mesure nécessaire; mais ce qui a fait pour lui, ne pourrait-on pas le faire pour Barbès?

On a, du reste, trop souvent l'occasion de remarquer que le pouvoir a deux manières de traiter les condamnés. Les journaux ont annoncé il y a quelques jours, que le pouvoir avait fait embarquer pour je ne sais quel pays le misérable Quénisset, condamné par la cour des pairs dans la même affaire qui a valu à M. Dapuy cinq années de prison. Quénisset qui avait été condamné à la détention perpétuelle; de quel droit lui a-t-on rendu une espèce de liberté, alors qu'on retient dans les prisons et qu'on les soumet aux plus durs traitements les hommes que la justice de la cour des pairs a trouvés moins coupables que lui, et qu'elle a condamnés à des peines moins sévères? C'est une question que nous soumettons humblement aux organes de la pensée ministérielle.

son épaisse et longue queue, blanche autant que la neige, et que je lavais bien régulièrement. Robin mangeait du pain, du sucre dans la main de sa maîtresse; il mangeait de la soupe, du bouilli, des légumes cuits dans la gamelle de soldat. Il buvait du café et du rhum avec MM. les officiers. Il s'occupait et cabriolait comme un fils de famille qui s'émancipe. Un jour qu'il avait perdu sa raison dans un café à force de humer des soucoupes de gloria, il eut le cul d'un coup de tête une jeune fille sur le pavé de la place, à la barbe de tout le peuple, crâne nu et d'une façon peu décente. Il faillit m'attirer mille méchantes affaires. N'importe; je raffais de ce libertin.

La promenade en dehors de la ville était, pour nous autres Français, fort restreinte. Le nom de Marino et les coups de fusil de sa bande inspiraient de la prudence aux promeneurs les plus hardis. Pour l'ordinaire, on se dirigeait vers un bâtiment nommé l'Hôpital, qui avait été, je crois, un couvent, et n'était guère qu'à une demi-lieue de la ville. Les riboteurs allaient là en partie fine manger un plat d'escargots. Je me promettais souvent de ce côté parce que le chemin longeait un ruisseau dans lequel je faisais baigner ma levrette, tandis que le cheval galicien et le mouton, qui suivaient comme deux autres chiens, arrachaient en jouant quelques touffes d'herbe à la rive. Le régime que je leur faisais suivre dans Burgos, leur laissait, vous pouvez croire, fort peu d'appétit entre leurs repas.

(La suite à Demain.)

Il y eut un moment surtout où l'hôpital fut encombré de nos malades; et quel hôpital, grand Dieu! Des salles dont les portes avaient été enlevées, pas une vitre aux fenêtres, pas un lit, pas un matelas, de la paille et à peine quelques vieux draps, quelques sales couvertures. Dieu permit que je conservasse ma santé et que je me maintinsse en état de remplir mon devoir de Française et de chrétienne, de donner mes soins à des compatriotes, à des créatures souffrantes.

Vous allez rire; mais au milieu de tant de calamités qui frappaient notre malheureuse espèce humaine, ne me suis-je pas surprise à trouver le temps d'écouter le gôit que j'ai toujours eu pour les animaux? Ne me suis-je pas surprise à plaindre les chiens? Par mesure sanitaire, l'alcade avait donné ordre de tuer tous les chiens qui seraient trouvés errants dans la rue. J'imaginai de leur ouvrir un asile dans une écurie abandonnée, en face de mon logement. J'avais constamment cinq ou six pensionnaires de cette espèce. Je me délassais d'eux en faveur de nos soldats qui passaient par Burgos. Il ne partait pas un convoi qu'on ne vint m'en demander. La nuit et même le jour, en marche sur ces chemins semés d'embuscades, un chien devenait un gardien, un dévoué utile, ou tout au moins un compagnon agréable pour tout le convoi. Je fus flattée d'avoir eu, sans m'en être douté, une bonne idée, une idée sage, quand je n'avais cédé qu'à un mouvement de compassion futile. "Vous voyez qu'il y a du bon dans tous les genres de compassion," répondais-je aux plaisanteries qu'on m'adressait à ce sujet.

Une sorte de valet de ville, qui du reste était payé

— On écrit de Palma que plusieurs bateaux à vapeur français, venant d'Afrique, sont entrés au port. L'archevêque de Bordeaux et cinq évêques de France, qui venaient de conduire à Bone les reliques de Saint-Augustin, se sont arrêtés à Palma. Ces prélats, accompagnés par l'évêque de Calahorra, ont visité les églises et le tombeau du bienheureux Alphonse Rodriguez. L'archevêque de Bordeaux a officié au maître-autel de la cathédrale de Palma. Les prélats français se sont embarqués après avoir reçu la bénédiction de l'évêque du diocèse de Palma et de l'évêque de Calahorra.

— Julia, l'intéressante inconnue de Marseille, était oubliée, à la grande satisfaction du *Sémaphore*. Mais, voici le *Journal de Bergerac* qui la remet en scène, et prétend substituer l'histoire au roman. Nous lisons dans cette feuille :

« Une jeune fille de l'un des cantons de l'arrondissement de Bergerac a fui la maison paternelle depuis environ six mois ; cette pauvre enfant, qui a eu le malheur de perdre sa mère il y a plusieurs années, a reçu une éducation dont les effets sont aujourd'hui déplorable. La lecture des romans, l'habitude de l'oisiveté et un caractère capricieux, que des conseils amis n'ont pu réformer, l'ont portée à désertir le clocher du village ; elle parcourait les cités du Midi, moule de quelques fonds qu'elle avait emportés, et avait rendu les recherches de ses parents infructueuses.

« Après avoir épuisé ses faibles ressources, sans aide, sans secours, sur une terre qu'elle ne connaissait pas, elle eut l'idée de contre-faire, la folle pour exciter la pitié publique. Arrêtée dans les environs de Marseille, elle a été conduite dans un hôpital de cette ville, où elle a continué son rôle. Long temps elle a refusé de signaler les lieux d'où elle venait et la famille à qui elle appartenait. Enfin, pressée de sollicitations, accablée de chagrins et de remords, ne pouvant plus, d'ailleurs, dissimuler son état mental, sur lequel les médecins élevaient de graves soupçons, elle a tout avoué. Ses parents, déolés, sont partis pour ramener la fugitive. Qu'il y a loin de cette triste et froide réalité à la magnifique narration de la presse marseillaise !... Voilà pourtant aujourd'hui comme on écrit l'histoire ! »

Qu'en dira le *Sémaphore*? Sa Sibérienne, sa Groenlandaise, son Indienne, son Australienne transformée en Péligouidme ! Beau dénouement !

EXECUTION D'UN FORGAT. — On écrit de Toulon, 4 décembre :

« Hier, à huit heures du matin, au lieu, dans notre port, l'exécution du jugement qui avait condamné le forгат à perpétuité Gomara, à la peine de mort, pour avoir porté plusieurs coups de couteau et fait une blessure à un sous-officier des chirurgiens.

« Dès sept heures du matin, on fut piqué d'artillerie et d'infanterie de marine long-ail le mur de l'hôpital du bague, à l'angle duquel avait été dressé l'échafaud. Deux pièces de canon chargées étaient placées à l'entrée du grand rang. A huit heures moins quelques minutes, tous les forgats ont été rangés le long du quai, à droite et à gauche de l'instrument du supplice. Peu après a paru le patient, accompagné de M. l'aumônier du bague, qui avait passé la nuit auprès de lui. La confrérie des pénitents gris entourait l'échafaud. A peine monté sur l'estrade, Gomara a voulu parler. Il voulait, assure-t-on, manifester le repentir de son crime, et engager ses camarades à ne pas suivre son exemple ; mais il a cédé aux sollicitations des personnes qui l'entouraient, et s'est borné à dire : *Mes amis, mes camarades, adieu !* Il s'est ensuite livré aux exécuteurs, et une seconde après il avait cessé de vivre.

« Rien de plus imposant que ce triste spectacle ; au moment fatal, à un coup de sifflet de l'adjudant des chirurgiens, tous les forgats, au nombre de près de trois mille, se sont mis à genoux, la tête nue. Le plus grand silence régnait dans toutes les parties de l'arsenal, ordinairement si bruyant.

« Gomara était à peine âgé de 21 ans. Après avoir servi quelque temps dans la marine, il s'était enrôlé dans les troupes de terre, à l'âge de 19 ans. Il était, en 1840, en garnison à Avignon, lorsque, sur la place publique, il porta un coup de sabre par derrière à son capitaine et lui coupa l'oreille. Traduit devant le conseil de guerre de Marseille, il fut condamné, à raison de ce fait, à la peine de mort, qui fut commuée, par décision royale, en celle des travaux forcés à perpétuité. Détenu au bague depuis deux ans, ce malheureux n'avait jamais donné matière à aucune plainte. Il paraissait devoir se résigner à son sort ; mais, le 16 octobre dernier, vers six heures du soir, pendant qu'il était avec ses camarades dans la salle n° 3, le sous-dy-

nant Antonietty s'étant présenté pour le coup de sifflet de silence, Gomara, qui fumait un cigare, attendit que le sous-adjudant se fut placé devant lui pour lui porter plusieurs coups de couteau à la poitrine. Fort heureusement pour le sous-officier que le premier coup, plus violent que les autres, fut amorti par un étui de lunettes qu'il avait dans sa poche et qui fut brisé, ainsi que le verre. Dix jours après, Antonietty était sorti de l'hôpital guéri de ses blessures.

« Interrogé, immédiatement après le crime, par M. le commissaire du roi, Gomara déclare que son intention était de tuer l'adjudant Antonietty, parce que plusieurs fois il s'était permis de l'injurier. Dans tout le cours de l'instruction et devant ses juges, il a toujours tenu le même langage. On dit, cependant, que depuis sa condamnation, il avait manifesté plusieurs fois le regret du crime qu'il avait commis.

« Pendant la nuit qui a précédé l'exécution, il s'est montré parfaitement réigné, et a écouté avec la plus grande attention les exhortations de M. l'aumônier qui, dans cette douloureuse circonstance, a donné des preuves d'une charité vraiment évangélique. Gomara s'est livré au sommeil pendant trois heures, et à son réveil, il a demandé à son confesseur de se consacrer à la prière.

ESPAGNE.

— Espartaco, avant de quitter Madrid pour se rendre sous les murs de Barcelone, a eu une conférence avec M. Aston, représentant du gouvernement anglais. A la suite de cette conférence, le bruit a couru que le rogent avait adressé à l'Angleterre une demande d'intervention ; ce bruit s'est bientôt confirmé par l'arrivée des forces anglaises dans le port de Barcelone. Malgré ces faits, le *Journal des Débats* avait primitivement dit qu'aucune demande d'intervention ou de coopération, pour réprimer l'insurrection de Barcelone, eût été adressée par l'Espagne à l'Angleterre. La véracité du *Journal des Débats* paraît bien suspecte en présence de la déclaration ci-dessous, que nous trouvons ce matin dans un journal conservateur, spécialement dévoué à M. Mélié :

« Pour qui sont, comme nous, dit ce Journal, la vérité des projets d'intervention de l'Angleterre à Barcelone, les efforts que fait le ministère pour cacher cette vérité sont incalculables. Ainsi, afin que ni la France, ni l'Espagne ne puissent douter de l'accord conclu à cet égard entre Espartaco et M. Aston, le *Formidable* est venu s'installer en rue de Barcelone, et a dû son salut qu'aux efforts de notre marine.

« Mais ce n'est pas tout : pour l'arracher aux sables où il s'était engravé, il a fallu le décharger ; pendant deux jours, on a extrait des canons et des munitions de guerre de toute espèce, qui ont mis en pleine évidence les projets d'intervention ; car ce n'était pas, sans doute, pour fournir des moyens de transport à ses nationaux que le vaisseau anglais s'était ainsi rempli d'armes et de munitions, et il faut toute la servilité dont nous parlons l'autre jour, pour que le *Journal des Débats* ose soutenir, en face de ce flagrant délit de tentative d'intervention, que les bruits répandus à ce sujet n'étaient pas fondés.

« Il y a plus que cela, c'est que l'intervention a eu lieu à l'aide du ministre du *Formidable*. En effet, les canons et les munitions qui en ont été retirés pendant deux jours ont été transportés au fort Montjuich. Tandis que la France ne songe qu'à protéger et à sauver les émigrés espagnols de tous les parts, l'Angleterre apporte la poudre et les canons qui doivent tourner l'industrie catalane ; et, en présence de ce fait, le ministère français, pour se dispenser de prendre parti contre cette odieuse invasion de l'Angleterre, s'épuise à chercher les moyens de la dissimuler. Dieu veuille que cette malheureuse affaire de Barcelone soit bientôt terminée, car elle poserait sous peu de terribles questions.

« Il y a eu aujourd'hui une très-grande agitation par suite des nouvelles de Barcelone. Le commerce parisien a dans cette ville certain nombre de maisons très-considérables, et on concevra sans peine que des intérêts aussi gravement menacés se sentent émus.

L'agitation dont nous parlons ne s'est pas concentrée dans le monde commercial, elle s'est faite sentir aussi dans le monde politique, où l'on s'accorde à dire que, si un prochain courrier ne venait annoncer que la ville de Barcelone restait rendue après quelques heures de lutte, et que la Catalogne s'appaisait d'elle-même, la gravité des éventualités qui seraient alors possible deviendrait telle, qu'un changement immédiat de ministère devrait avoir lieu. Presque toutes les opinions accablent le ministère de l'attitude qu'il a gardée depuis près de dix huit mois vis-à-vis l'Espagne, et d'un concert de lâcheté, qui s'élève contre lui, et de son pas parmi les radicaux, et dans les rangs de l'opposi-

tion parlementaire, qu'il compte ses plus violents adversaires. Nous commençons à croire que la prophétie que faisait hier le *Constitutionnel* s'accomplira, et que le cabinet, à la reprise de la session, trouvera, s'il n'est jusques-là, la chambre à peu près unanime contre lui.

BELGIQUE.

Convention de commerce et de navigation intérieure.

Sa Majesté le roi des Belges et Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg.

Désirant faciliter et étendre les relations commerciales qui existent entre la Belgique et les Pays-Bas, ont nommé leurs plénipotentiaires à l'effet d'arrêter une convention dans ce but, savoir :

Sa Majesté le roi des Belges, Les sieurs Albert-Florent Joseph Priess, son ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Pays-Bas, et Aldephonse-Pélicx Oujardin, son chargé d'affaires près de la cour royale de Hanovre et les villes libres et anstautiques, en mission extraordinaire près la cour des Pays-Bas ;

Sa Majesté le roi des Pays-Bas, Les sieurs Jean-Cuillaume baron Byssen de Kattenlyke, son ministre des affaires étrangères ; Jean-Jacques Rochussen, son ministre des finances, et Laurent Van Hall, son ministre de la justice ; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Les navires et leurs cargaisons venant directement par les rivières et canaux, soit de la Belgique dans les Pays-Bas, sous pavillon belge, soit des Pays-Bas en Belgique, sous pavillon néerlandais, jouiront réciproquement, tant à l'entrée qu'à la sortie ou à leur passage, sans préjudice des stipulations de l'article quarante-un du traité signé ce jour à La Haye, de toutes les exceptions ou autres faveurs en matière de droit ou de charges quelconques de douanes, de patente ou de navigation qui sont ou seront accordées aux navires nationaux et à leurs cargaisons ; de telle sorte que, dans aucun cas et sous aucun prétexte, lesdits navires et leurs cargaisons ne pourront, de part et d'autre, être imposés à des droits ou péages autres ou plus élevés que les navires nationaux et leurs cargaisons.

Il est néanmoins entendu que les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas à l'importation des produits de la pêche nationale, celle-ci étant, dans les deux états, l'objet de faveurs et privilèges spéciaux.

La présente convention sera obligatoire pendant cinq années, à dater du jour de sa ratification ; si l'une ou l'autre des hautes parties contractantes ne la pas dénoncée six mois avant l'échéance, elle sera continuée pendant cinq autres années.

La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à La Haye, dans le délai de trois mois, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à La Haye, le cinquième jour du mois de novembre mil huit cent quarante-deux.

(L. S.) (signé) PRIESS. (L. S.) OUDARDIN. (L. S.) (signé) HEYZEN KATTEVOOR. (L. S.) ROCHUSSEN. (L. S.) F. A. VAN HALL.

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 9 mars.

Gènes, 3 janvier, brick arde *Caprichoso*, 172 tonneaux, capitaine S. Cypolo, à V. Gianello, avec 175 caisses vermicelle, 150 Jarres châtaignes, 13 ballots effets, 8 barils huile, 50 caisses idem, 7 fardeaux cordages, 80 caisses vin, 2 id. fromages, 31 caisses effets.

Carrel, 17 janvier, barque espagnole *Union Corporalans*, 163 tonneaux, capitaine F. Ferreiros, à Cesnudo, 125 passagers, 102 barils card-nes, 106 id viande salée, 22 pipes vin, 2 caisses liqueurs, 300 paniers pommes de terre.

Rio-Janeiro, 27 février, polacre sarde *Lazio* 120 tonneaux, capitaine F. Tierci, à J. B. Capuro, avec 2 pipes eau de vin, 32 barriques sucre, 130 barriques farine, 61 rouleaux tabac, 40 caisses confiture, 102 sacs haricots.

Rio-Janeiro, l'égato de guerre américaine

DEPART.

Buenos-Ayres, brick goeletto hambourgeois *John et Ellen*.

Buenos-Ayres, brick hélien *Anima Garza*.

ONT FERME REGISTRE.

Rio Grande, polacre sardo *Siempovia*.
Buenos-Ayres, paquette *Lucilaro*.
Buenos-Ayres, brick belge *Marco Polo*.
Gènes, polacre sardo *Carolina*.
Buenos-Ayres, goelett danoise *Comet*.

AVIS DIVERS.

*Le Rapport de la Commission
se vend à l'imprimerie du Patriote.*

AVIS AU COMMERCE.

MM. PORTAL frères, de cette ville et M. N. G. HIMAUS leur représentant, ont l'honneur d'aviser au commerce, qu'à dater du 28 février 1843 ce dernier cesse d'être attaché à ladite maison et d'en avoir la procuration.

Montevideo, le 1er mars 1843.

PORTAL frères.

AVIS. M. Pierre CRAMPET a vendu sa peluquerie à Jean DENIS et Armand PUJO, située à la rue San Joaquin. Les personnes qui auront des comptes à régler avec ladite peluquerie devront se présenter dans l'intervalle de trois jours, et dans le cas où il ne se présenterait pas, ils perdent tout droit de réclamation.

Avis. — Deux appartemens à louer rue San Vicente, n. 49. La maison a de l'eau et des lieux.

Le 2 mars une lampe corcelle a disparu de l'établissement de la rue San Telmo, No 1, de las torvedas. Celui qui la restituera ou dénoncera le vol, recevra 20 patacons de gratification.

Monsieur Alphonse Rémondier est prié de passer chez M. Des Brusces où il trouvera une lettre à son adresse.

AVIS. — On a perdu dimanche dernier, dans l'enceinte du marché, un portefeuille contenant des papiers de famille, la récitation d'un contrat et un certificat d'immatriculation au nom de M. Joseph Pignon. La personne qui voudra bien le remettre au bureau de ce journal sera gratifiée.

POUR VALPARAÏSO.

Le beau trois mats barque l'*Alfred*, de première marche et de première classe, doublé et ciré en cuivre, mettra à la voile, sous le commandement du capitaine Dubertrand, pour ladite destination, du 15 au 20 de ce mois. Il peut recevoir du chargement et quelques passagers, qui trouveront toutes les commodités de trahes dans une chambre élégante et spacieuse. Le meilleur traitement leur sera garanti.

S'adresser au consignataire Paul Duplessis, calle San Benito, n. 125.

Le sieur Aucicot, natif de Nussy-le-Grand (Seine et Oise), qui doit habiter le pays depuis plusieurs années, est invité de passer au magasin de M. Monet pour avoir connaissance des informations que lui adresse sa famille.

MONET.

Le sieur Lecoste, de Montreuil (Seine), est invité à se procurer passage à bord d'un navire le plus prompt à partir. M. Monet est chargé par sa famille de satisfaire à son passage.

MONET.

NOURRICE.

On en trouvera une jeune, saine et robuste, accouchée il y a environ cinq mois, chez Mr. Jean GARAT, au Restaurant vis à vis du Lion d'or.

AMA DE LECHE.

Se encontrará una, jóven, sana y robusta, parida desde cinco meses, en la fonda de D. Juan GARAT, en la calle grande del mercado, frente a la boica del Leon de Oro.

AVIS INTERESSANT.

Dans le magasin, rue de St. Pedro ou du Porton, maison de M. Benito Blanco, à la seconde porte en montant vers la Buena-Vista sur la droite, on a reçu de France depuis quelques jours une certaine quantité de haricots, d'excellente qualité qui se vendront en gros ou au détail au prix le plus modéré, comme aussi une partie de jambons de Bayonne qui se donneront aux mêmes conditions. S'adresser à Mr. LATHAC, au dit magasin.

SALON DU JARDIN.

Prix d'entrée, 12 vintins—Tous les dimanches et jours de fêtes il y aura bal dans le salon, de 2 heures après-midi jusqu'à 8 heures du soir.

AU COMMERCE.

MM. Arnaud VILLATE et Jacques MAILLARD ont l'honneur d'aviser le public qu'à compter du 1er février courant et après règlement de tous comptes ils ont de commun accord dissous la société qui existait entre eux. M. Maillard resta à la tête de l'établissement et exclusivement chargé de l'actif et du passif; ce que les dits intéressés font savoir d'une manière légale et pour la gouverne de ceux avec qui ils ont eu quelques relations.

Les consignataires du trois mats le *Turcotte*, préviennent les respectifs receveurs des marchandises, de bien vouloir les retourner dudit navire, afin qu'il puisse continuer son voyage à Buenos-Ayres, les 8 jours que le capitaine a accordé pour les décharger selon les connaissances finissent le 23 courant. Les mêmes préviennent les personnes venues de passage, qui n'en ont pas réglé le montant, de le faire de suite, s'entendant avec le capitaine Larcho ou avec leurs consignataires MM. Zumermann et Treccara rue San-Benito.

AVIS. Il a été perdu un portefeuille à partir de chez Mar in Cazenave jusqu'à la rue du Porton, en allant vers la Buena-Vista. Ce portefeuille renferme une papeterie délivrée par le consul belge M. Lafont, ainsi que quelques factures etc. Récompense à celui qui l'apportera chez le sieur N. Frerotte, almacén de ferreteria, à la Buena Vista.

FABRICA DE BOMBAS Y MOTONES.

El señor A. Degruha tiene el honor de participar a los propietarios y capitanes de buques que acaba de establecer en su toneleria bien nombrada en la calle San-Vigil n. 60 una fabrica de bombas de todas clases y tamaños, motones de amante y aparaje de patente, con sus correspondientes rollos, idem chicos y grandes y tambien ordinarios de todas clases tiene tambien un sortido completo de palos mayores, de mesasa, trinquete, masteletero de gavia, de juanete etc., remos, palanca, soldaos de patente, papas para agua, etc. etc.

Las personas que quisieren honorarlo con su confianza, seran servidas con prontitud y a precios muy moderados.

MM. Pierre BLANCAT et Félix DAOER, marchands tailleurs, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont acheté le magasin de M. GARAQUEL, rue du Porton. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront toujours de la nouveauté dans les modes et bonne confection dans l'ouvrage.

M. Blancat gérera le magasin rue du Porton et M. Dager celui de M. Blancat rue des Pescadores

AVIS. La personne qui aurait trouvé un certificat d'immatriculation accordé en juin 1842 à M. Frédéric Mithau, français, né à Caux, arrondissement de Beziers, département de l'Hérault est prié de le remettre chez Mithau restaurateur, en face du Pavillon français.

Le capitaine du trois-mats barque française, *Ducomdie*, prie messieurs les passagers qu'il a amené de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, rue San-Benito 30, pour régler le paiement de leur passage.

A VENDRE OU A LOUER.

Le restaurant de la rue San-Carlos en face le pavillon français. On cède la chef sans rétribution. L'acheteur n'aura à payer que les améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel. S'adresser au dit établissement.

AVISO AL COMERCIO.

La sociedad de panaderia que existia entre los Sres. Ezevan Rizo y D. Pedro Parterio en la casa del Sr. Do Manuel Lima, manzana núm. 5 (buena vista) habiendo cesado de comun acuerdo y amistosamente, las personas que tengan cuentas con ella pueden dirigirse al Sr. Rizo que queda solo dueño de dicha panaderia y encargado de pagar las ditas y recibir los créditos.

AVIS. Rue St.-Joaquin dite des pêcheurs, No. — une porte plus haut que Mme Himonet. On trouvera une grande quantité de pommes de terre de première qualité et nouvellement débarquées, à un prix très modéré.

Au drapeau français.

Le sieur Mathieu a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir un débit de LIQUEURS ET DE RA-FRAICHISSEMENTS à l'instar de Bourdeaux; il tient également un assortiment de vins vieux en bouteille; et d'excellent vin ordinaire à 4 vintins la quarte, RUE SAINT-SEBASTIEN, n. 4, vis-à-vis M. le vice-président.

M. Roiffé, instituteur, désirerait trouver un appartement composé de plusieurs pièces avec un cour.

S'adresser à sa maison d'éducation, sis à l'ancienne poste, rue du Porton, ou à cette imprimerie.

A LOUER. — Un restaurant muni de tout le mobilier et des ustensiles nécessaires, ayant belle clientèle et très avantageusement situé. S'adresser au bureau du Patriote, rue St. Jean, n. 39.

A VENDRE. — Un billard supérieur et à très bon marché. S'adresser chez Mr. Sénateur Roullier, près du marché.

M. CAPDERESTET associé de M. ROIFFE pour l'établissement de l'enseignement mutuel situé dans la rue du Porton, maison de l'ancienne poste. Étant parti de Montevideo, M. Roiffé demande un associé qui puisse le remplacer immédiatement.

M. Roiffé prévient les pères de famille qu'il prend des élèves qu'il garde toute la journée et à demi-pension.

Le cours du soir qui avait lieu de 6 à 11 heures n'aura plus lieu que de 7 à 10 heures.

AU CAFE DE LA MARINE, en face du M^o, du côté du sud. Sous le double rapport de la propreté et de l'excellence du service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien à désirer.

FABRIQUE DE POMPES ET POULIES.

M. A Degruha a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et capitanes de navires, qu'il vient d'établir dans sa tonellerie, déjà bien renommée, rue Saint-Michel, n. 60 une fabrique de pompes de toutes grandeurs, grandes et petites poulies perfectionnées et ordinaires. Il a aussi un assortiment complet de grands mats, mâts de mine, huniers, perroquets, armons, hunes, rames, an-pacts, et généralement tous les agrès nécessaires d'un cet o partie.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront servis avec soin, promptitude et à des prix très modérés.

Avis qui intéresse tout le monde.

Dans les magasins de P. DUPLISSIS, rue San Benito, n. 32, se vendent, à dater du 1er janvier 1843, les articles suivants:

Les BELLES BOUGIES de PORTUGAL, prix en gros 7 patacons la livre, le SAVON SUPERIEUR DU CERRO, à 6 patacons le quintal, la CHAUX déjà si connue par sa bonne qualité, faite au Cerro, se vendra mesurée à des prix très modiques.

Navires en Charge.

En charge pour Rio-Janeiro, touchant à St.-Catherine. L'imposant brick *Indica* de Rouen, reconnu généralement partout où il a paru d'une marche supérieure, commandé par le capitaine Fremont, partira pour ladite destination incessamment il prendra du fret et des passagers qui trouveront sur son navire toutes les commodités confortables que l'on peut désirer en mer. On peut s'adresser pour traiter du fret et passagers, 1.° à M. Malvez, courtier maritime, ou à M. le capitaine Louis G. Fremont à son bord et chez M. Recher, consignataire.

PARA BUENOS-AIRES.

La hermosa barca francesa *Ducomdie*, en cap. Mr. Laplume, saldrá para dicho destino el sábado próximo, admite flete y pasajeros en la cámara y en el entrepuente, las personas que quieran tratar para una ó otra cosa pueden dirigirse á su consignatario D. P. Duplessis, Calle de San Benito, núm. 30.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano Mercedes, Sandu, Florida, San Salvador et Salto sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois. Pour Maldonado, Miras, San Carlos, et Rocha le 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Jh. Raynaud, Gérant.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. Raynaud.